

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 18 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207159002

Approuver la signature d'un contrat avec La Société V.I.A. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans pour une somme de 59 580 113 \$ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 59 580 113 \$ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin. Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 \$ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, ajustement total de 54 901 665 \$.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207159002

Approuver la signature d'un contrat avec La Société V.I.A. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans pour une somme de 59 580 113 \$ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 59 580 113 \$ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin. Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 \$ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 \$ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, ajustement total de 54 901 665 \$.

À sa séance extraordinaire du 3 juin 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 10 M \$

Le même jour, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en expliquant que ce nouveau contrat de l'ordre de 60 M\$ visait à remplacer le contrat octroyé à Papiers MD, une filiale de Rebutis solides, qui est en faillite. Il s'agit d'un contrat de gré à gré accordé à un organisme sans but lucratif, la Société VIA, qui œuvre en insertion sociale dans différentes régions du Québec, pour les services de réception, de tri et de mise en marché de 15 000 tonnes de matières recyclables par année pour 10 ans. Bien que Société VIA n'ait pas encore obtenu sa certification de l'AMP, la demande a été déposée en avril et une dérogation a été obtenue du ministère d'ici l'obtention.

En conclusion, la Commission a apprécié toutes les informations reçues dans ce dossier, notamment à l'égard des travaux visant à améliorer le taux de compensation pour les coûts de gestion déterminé par le Ministère ainsi que les nouvelles modalités de modernisation des centres de tri entrées en vigueur en février dernier. En outre, les

commissaires ont retenu que le contrat pouvait être révisé annuellement, ce qui est rassurant pour un contrat d'une aussi longue durée. De plus, il est prévu que la gestion du verre soit optimisée de sorte à diminuer le taux global de rejets. Malgré les inquiétudes des commissaires à l'égard de la durée de cet important contrat, la Commission en salue les dimensions sociale et environnementale puisqu'il permettra à une entreprise à vocation sociale de travailler à la valorisation des matières, participant ainsi aux précieux gains environnementaux à faire en matière de gestion des matières recyclables.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- Contrat de plus de 10 M \$

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207159002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.